

Séance du :  
04/04/2024

Date de la convocation :  
12 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2024_08	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	8

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 avril à 14h30,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents :** MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves –GAYMARD Marie-José  
et LUCAS Aurore.

**Absents excusés :** Mme LAUGIER Lucette a donné procuration à Mme BAIN Chantal  
M. TROIN François a donné procuration à M. CAMOIN Yves  
Mme GRANDAZZI Sandrine

**Secrétaire de séance :** LUCAS Aurore

**OBJET :** - AFFECTATION du RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L 2343-1 et 2.et R.2343.1 à R 2343.10,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 07/04/2023, n° 2023\_18, approuvant le budget primitif 2023,
- Vu la délibération de ce jour approuvant le Compte Administratif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **ACCEPTÉ L'AFFECTATION** des résultats de l'exercice 2024, ci-dessous :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	+ 160 724,06
Résultats antérieurs reportés Ligne 002	+ 838 114,17
<b>Résultats à affecter</b>	<b>+ 998 838,23</b>
<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 547 595,77
<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
Besoin de financement	- 873 001,15
Excédent de financement	
Besoin de financement	- 325 405,38
<b>TOTAL à REPORTER</b>	<b>+ 1 546 434,00</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement	325 405,38
Report en fonctionnement R 002	673 432,85
Report en investissement R001	547 595,77

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le: 16 AVR. 2024  
et publication le: 16 AVR. 2024

Le Maire  
A.BARALE

Le Maire  
A.BARALE

